

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**EQUILIBRE SOCIAL  
DE L'HABITAT -  
Création de la Conférence  
Intercommunale du  
Logement.**

==

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers  
votant : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTE, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Damien NICOLAS, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) a introduit l'obligation pour tous les établissements de coopération intercommunale dotés d'un programme local de l'habitat (PLH) approuvé, ou dotés de quartiers classés en contrat de ville, de mettre en place une conférence intercommunale du logement.

Lors du conseil communautaire du 17 décembre 2015, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin a approuvé la création de cette conférence.

Depuis la fusion avec la Communauté de communes du canton de Saint-Simon, il appartient au conseil communautaire de la nouvelle agglomération d'approuver la création de cette conférence à l'échelle de ce périmètre étendu.

Cette conférence aura pour mission de définir de nouveaux outils de pilotage et d'organisation pour l'attribution et la gestion de logements locatifs sociaux. Elle sera co-présidée par le représentant de l'Etat dans le département et le président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Il est proposé que la CIL soit composée :

- d'un collège de représentants des collectivités locales et de l'Etat comprenant :

- \* le Préfet du département de l'Aisne, ou son représentant ;
- \* le Président de l'agglomération, ou son représentant ;
- \* l'ensemble des maires de l'agglomération, ou leur représentant ;
- \* le Président du conseil départemental de l'Aisne, ou son représentant.

- d'un collège de représentants des professionnels du secteur comprenant :

\* un représentant de chaque bailleur social présent sur le territoire : Habitat-Saint-Quentinois, la Maison du Cil, SA HLM immobilière Nord-Artois, OPAC de l'Oise, Logivam, Société Immobilière Picarde (SIP), OPH de l'Aisne ;

\* le représentant de l'organisme titulaire de droits de réservation : Action Logement.

- un collège de représentants des usagers et des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement :

\* le représentant local de chaque association de locataires siégeant à la commission nationale de concertation : association Force ouvrière de défense du consommateur, confédération nationale du logement, confédération syndicale des familles ;

\* le représentant de l'association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées : accueil et promotion ;

\* le représentant de l'union régional pour l'habitat.

Cette conférence intercommunale du logement a pour mission de :

- fixer des objectifs en matière d'attributions de logement et de mutations sur le parc social,

- définir les modalités de relogement des personnes relevant de l'accord collectif ou déclarées prioritaires,

- définir les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

Elle sera associée au suivi de la mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande sociale et d'information des demandeurs. Ce plan s'appuiera sur la mise en place d'un fichier partagé de la demande et sur la définition des actions à mettre en œuvre pour assurer une meilleure information des demandeurs.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'approuver la création de la conférence intercommunale du logement ;
- 2°) de déléguer à Monsieur le Président ou à son représentant l'organisation de la constitution de la CIL ;
- 3°) de donner pouvoir à Monsieur le Président pour nommer les représentants au sein de chacun des collèges faisant partie de la CIL ;
- 4°) de désigner M. Freddy GRZEZICZAK, vice-président en charge de la politique de l'habitat, comme représentant du Président au sein de la conférence intercommunale du logement ;
- 5°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à l'exécution de cette délibération.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Paul GIRONDE ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39447A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

